130

NORME INTERNATIONALE ISO 2844

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Impressions et encres d'imprimerie — Détermination de la résistance des impressions aux épices

Prints and printing inks — Determination of the resistance of prints to spices

Première édition — 1974-08-01

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 2844:1974
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5a3badd2-d494-4223-8b4e-4bb960aab6e4/iso-2844-1974

CDU 667.5.019.24

Réf. N° : ISO 2844-1974 (F)

Descripteurs : impression, encre d'imprimerie, essai, essai chimique, résistance chimique, épice, résistance aux produits domestiques.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2844 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 130, *Technologie graphique*, et soumise aux Comités Membres en août 1972.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

ISO 2844:1974
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5a3badd2-d494-4223-8b4e-4bb96[illegible]e4/iso-2844-1974

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Royaume-Uni
Allemagne	France	Suède
Australie	Inde	Suisse
Autriche	Irlande	Tchécoslovaquie
Chili	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
Danemark	Pologne	Turquie
Egypte, Rép. arabe d'	Roumanie	

Les Comités Membres des pays suivants ont désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Finlande
Italie

© Organisation Internationale de Normalisation, 1974 •

Imprimé en Suisse

Impressions et encres d'imprimerie — Détermination de la résistance des impressions aux épices

0 INTRODUCTION

La présente Norme Internationale est en concordance technique avec le document CEI 11-60 du Comité européen des Associations de fabricants de peintures et d'encres d'imprimerie.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

1 OBJET

La présente Norme Internationale spécifie une méthode de détermination de la résistance des impressions aux épices.

ISO 2844:1974
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5a[illegible]-4bb960aab6e4/iso-2844-1974

2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale est applicable pour tous les supports d'impression tels que le papier, le carton, les métaux (tôle et feuilles métalliques minces), les matières plastiques, et pour tous les procédés d'impression : en relief, en aplat, en creux et en sérigraphie.

3 RÉFÉRENCES

ISO/R 105/I, *Essais de solidité des teintures textiles — 3ème partie.*

ISO/R 676, *Épices — Nomenclature — Première liste.*

ISO/R 948, *Épices — Échantillonnage.*

4 DÉFINITION

Par **résistance des impressions aux épices**, on entend la résistance d'une impression vis-à-vis de l'épice particulière utilisée pour l'essai.

Une impression est estimée résistant à l'épice considérée lorsque — dans la mesure où le support n'est pas altéré, et dans les conditions de l'essai — sa dégradation reste négligeable et son dégorgement inférieur à l'indice 4 de l'échelle de gris et lorsque sa résistance au frottement s'étant maintenue, le film d'encre ne s'est pas ramolli.[1)]

5 MÉTHODE D'ESSAI

5.1 Principe

Une éprouvette est appliquée côté imprimé au contact d'un papier filtre recouvrant l'épice utilisée pour l'essai.

On évalue ensuite l'importance des altérations de l'impression, de la variation de sa résistance au frottement et du dégorgement de la couleur sur le papier filtre.

NOTE — L'action d'une épice varie selon son état (naturel ou moulu, par exemple), sa provenance, le mode et la durée du stockage, etc.

5.2 Appareillage et réactif

5.2.1 Papier filtre pour analyse quantitative, avec surface bien lisse et non durcie. Dimensions des feuilles de papier filtre : 60 mm × 90 mm.

5.2.2 Boîte de Pétri, de 120 mm de diamètre, 40 mm de hauteur et hermétiquement close.

5.2.3 Plaque de verre, de 60 mm × 90 mm.

5.2.4 Échelle de gris, pour l'évaluation des dégorgements. (Selon l'ISO/R 105/I — 3ème partie.)

5.2.5 Épice utilisée pour l'essai.

1) Certains organismes nationaux de contrôle des produits alimentaires exigent des conditions plus sévères.

5.3 MODE OPÉRATOIRE

Déposer, au fond de la boîte de Pétri, côté imprimé visible (tourné vers le haut), une éprouvette de 20 mm × 50 mm.

Placer sur l'éprouvette un papier filtre avant d'étaler une couche d'au moins 3 mm d'épaisseur de l'épice utilisée pour l'essai.

Appliquer sur cet empilage une plaque de verre, supportant elle-même une masse de 500 g, avant de mettre en place le couvercle et de fermer hermétiquement la boîte.

Après une durée de 7 jours à la température de 20 ± 2 °C, retirer l'éprouvette.

5.4 Évaluation des résultats

Comparer l'éprouvette à une éprouvette non traitée.

Observer si le papier filtre, en contact avec l'impression, présente une coloration différente de la coloration éventuelle des autres parties du papier filtre en contact avec l'épice utilisée pour l'essai. (On considère qu'il y a eu dégorgement lorsque l'indice 4 de l'échelle de gris est atteint.) Observer si le film d'encre s'est intégralement conservé et si son adhérence s'est maintenue.

Évaluer, en exerçant une pression moyenne avec le doigt, la résistance de l'éprouvette au frottement et la modification éventuelle de cette résistance au frottement par rapport à celle d'une éprouvette non traitée.

NOTE – Une dégradation de l'impression, provoquée par l'absorption d'huiles essentielles ou produits similaires, n'est pas considérée comme un cas de rejet au sens de la présente Norme Internationale.

5.5 Procès-verbal d'essai

Indiquer, avec renvoi à la présente Norme Internationale :

a) l'épice utilisée pour l'essai, et si possible sa provenance, la durée et le mode de stockage auquel elle a été soumise;

b) l'état de l'épice (naturel, ou moulu finement ou grossièrement);

c) les altérations observées si la couleur de l'impression s'est modifiée et d'une façon explicite les altérations imputables au support ou à l'absorption d'huiles essentielles ou produits similaires;

d) la coloration – ou l'absence de coloration – du papier filtre;

e) la modification de la résistance de l'éprouvette au frottement, par rapport à l'éprouvette non traitée.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 2844:1974
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5a3badd2-d494-4223-8b4e-4bb960aab6e4/iso-2844-1974